

Règlement du Football Vétérans à 8

1. Objectif

Ce règlement encadre la pratique du football à 8 pour les vétérans (+35 ans), dans un esprit de fair-play, de convivialité et de respect des joueurs et de l'adversaire.

**AUCUN JOUEUR EN CATEGORIE JEUNES (U18) OU SENIORS
SUSPENDU NE PEUT PARTICIPER A CE CHAMPIONNAT.**

2. Joueurs

- 8 joueurs sur le terrain : 1 gardien + 7 joueurs de champ.
- Jusqu'à 4 remplaçants maximum autorisés par équipe.
- Les remplacements sont illimités et se font à n'importe quel moment (avec l'accord de l'arbitre).
- Les joueurs doivent être âgés d'au moins 35 ans.

3. Durée du match

- Match en 2 mi-temps de 40 minutes.
- Pause de 15 minutes maximum entre les deux périodes. Temps ajustable selon accord entre les équipes.
- Taille du ballon N°5.

4. Terrain

- Terrain de Football à 8 spécifique (60 à 65m x 60m) ou demi-terrain de Football à 11.
- Buts de 6 m x 2,10 m.
- Zone de Gardien de but de 26m x 13m
- Zones de penalty et surface de réparation adaptées (à 9m).

5. Règles de jeu spécifiques

- Hors-jeu : à la ligne des 13 mètres
- Touches : à la main.
- Passe en retrait au gardien : Interdiction de prendre à la main sur une passe volontaire.
- Coups francs directs : Mur à 6 mètres minimum.
- Coup de pied de but à 9m.
- Coup de pied de réparation (pénalty) à 9 m.
- Engagement : Se fait au centre du terrain, balle jouée en avant ou en arrière.

6. Fautes et sanctions

- Les tacles glissés sont interdits, sauf pour le gardien dans sa surface.
- Les fautes grossières peuvent entraîner une exclusion définitive en cas de comportement dangereux ou irrespectueux.

7. Équipements

- Chaque joueur doit porter une tenue sportive adaptée (short, maillot, chaussettes, protège-tibias).
- Les chaussures moulées sont recommandées (pas de crampons vissés sur terrain synthétique).
- Gardien : maillot distinct.

8. Esprit du jeu

- Le jeu se déroule dans un esprit loisir, sans enjeu de compétition officielle.
- La courtoisie, le respect, et la bonne humeur sont essentiels.
- En cas de litige, la décision revient à :
 - L'arbitre (s'il y en a un)
 - Ou aux capitaines des deux équipes par concertation à l'amiable

9. Arbitrage

- Un arbitre officiel peut être désigné sinon un bénévole sera tiré au sort.
- À défaut, les capitaines assurent le bon déroulement du match.
- L'objectif est de favoriser l'autogestion et le respect mutuel.